

Titre

Mise en œuvre de l'insémination artificielle par l'éleveur

Nature de la Bonne Pratique

Contexte : Sébastien Geens est aidant occasionnel sur l'exploitation agricole de son père. Ancien étudiant en agronomie et intéressé par la génétique de la race bovine blanc bleue belge, il a suivi la formation de la Fédération des jeunes agriculteurs (cours C) pour apprendre à mettre en œuvre lui-même les techniques d'insémination artificielle des bovins pratiquées par des vétérinaires.

Description

Sébastien Geens a suivi la formation (cours C) de la FJA pendant quatre semaines en 2009. Il s'est ensuite équipé avec le matériel requis : container à paillettes, pistolet, gants. Le container coûte 600 € mais est généralement bradé par les centres de distribution de paillettes en échange d'une importante commande.

Éléments financiers

Union Européenne	270€
Région wallonne	270€
Local	0€
Autres sources de financement	60€

Initiateur

Sébastien Geens

Approche méthodologique

L'objectif est de pouvoir se passer de l'intervention d'un vétérinaire spécialisé dans l'insémination artificielle et de faire économiser à l'exploitation les coûts afférents.

Un autre objectif est de pouvoir faire l'insémination au meilleur moment sans nécessité de tenir compte du planning d'un vétérinaire : l'insémination a plus de chance de réussir.

Résultats et impacts

Le gain financier est direct : l'économie réalisée par l'exploitation agricole qui se passe désormais de vétérinaire spécialisé est de 1 500 € par an.

L'insémination étant pratiquée au moment idéal, il y a un meilleur taux de réussite et de vêlage. Par ailleurs, l'exploitant n'étant plus dépendant du passage du vétérinaire spécialisé, il peut optimiser la gestion de son temps et gagner en efficacité.

Enseignements tirés

La technique est décrite par Sébastien Geens comme facile à mettre en œuvre. Aucun local spécifique n'est nécessaire. Des difficultés inhérentes à certaines bêtes peuvent survenir, mais sans être plus nombreuses que pour un professionnel.

Sébastien Geens conseille de continuer à faire appel à un vétérinaire (hors insémination) régulièrement pour contrôler l'état de santé des bêtes et éventuellement demander des conseils.

Conclusion

Sébastien Geens a appris la technique d'insémination artificielle des bovins et est maintenant en mesure de la mettre en œuvre sur l'exploitation de son père où il est aidant occasionnel. Les gains financiers sont directs.

Contact

Sébastien Geens

Chaussée de Namur 47

5030 Gembloux

Téléphone : 0032 495/99 83 45

Courriel : sebastien.geens@fwa.be

Site web du projet : <http://www.reseau-pwdr.be>

